

MAIRIE DE LA BARRE

03 84 81 23 25

www.labarre39.fr



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2021**

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 01 février 2021
- Reconstruction charpente Notre Dame
- Approbation du compte administratif 2020
- Approbation du compte de gestion 2020
- Emprunt travaux voirie
- PLUI
- Convention cimetière
- Questions diverses

Convocation : 08/03/2021

Affichage : 23/03/2021

Présents : Philippe GIMBERT, Claude BAYLE, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Christian FUMEZ, Rudy MASRABAYE, Frédéric PAILLARD, Christophe TATIN, Michel VERTEL.
Absents excusés : Michel CARMINATI, Sylvain LHOMME.
Secrétaire de séance : Daniel BOURGEOIS.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire expose que vu l'horaire des réunions ne permettant pas la participation du public sauf aux journalistes (dans l'exercice de leurs fonctions) qui bénéficieraient donc d'une dérogation pour motif professionnel, il ne peut autoriser l'accès du public. Par ailleurs, pour satisfaire à l'obligation de rendre publique la séance du Conseil Municipal, il est nécessaire d'en assurer la retransmission, ce que la commune ne peut mettre en place.

De ces faits et conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sollicite le huis clos.

Le Conseil Municipal rappelle qu'en début de mandat les jours et horaires avaient été décidés en fonction des disponibilités de chacun. Après avoir échangé, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de se réunir à huis clos.

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour l'examen d'un point supplémentaire à l'ordre du jour (courrier recommandé).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 01 FEVRIER 2021

Après avoir repris les différents points et avoir apporté des précisions sur les dossiers, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RECONSTRUCTION CHARPENTE NOTRE DAME

Suite à l'accord de principe donné par la commune afin de recenser les chênes répondant aux besoins dans le cadre de la reconstruction à l'identique de la flèche et de la charpente de la cathédrale Notre Dame, l'agent ONF a identifié 5 chablis. La commune doit donc délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de délivrer 5 chênes et d'en faire don afin de contribuer à la reconstruction de la charpente de la cathédrale et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que le bûcheron en charge de l'exploitation souhaite acquérir les surbilles qui ne seront pas exploitées, ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge Monsieur MONTEMONT de rédiger le contrat.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente le compte administratif et donne les explications par chapitre.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Monsieur FUMEZ Christian prend la présidence et invite les élus à se positionner sur le compte dressé par Monsieur GIMBERT Philippe.

Sans observations, le Conseil Municipal, approuve par 8 voix pour le compte administratif 2020 lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		91 811.77	26 427.55		26 427.55	91 811.77
Opérations de l'exercice	108 442.63	147 479.59	55 021.37	61 285.39	163 464.00	208 764.98
TOTAUX	108 442.63	239 291.36	81 448.92	61 285.39	189 891.55	300 576.75
Résultats de clôture		130 848.73	20 163.53			110 685.20
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	130 848.73	20 163.53	0.00	0.00	110 685.20
RESULTATS DEFINITIFS		130 848.73	20 163.53			110 685.20

Monsieur le Maire reprend sa place.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Les comptes du percepteur sont concordants avec ceux de la commune à savoir :

Investissement : - 20 163.53 €
Fonctionnement : + 130 848.73 €
Résultat de l'exercice : + 110 685.20 €.

Le Conseil Municipal, approuve le Compte de Gestion 2020 dressé par Mesdames BONNAMOUR Valérie et FLEURY Patricia, à l'unanimité.

EMPRUNT TRAVAUX DE VOIRIE

Les banques ont été consultées concernant 2 emprunts (un court terme pour la TVA et un moyen terme pour les travaux) sur différentes durées. Après avoir comparé les offres, il semble opportun de contracter un seul prêt. Par ailleurs, vu l'état de la dette de la commune, Monsieur le Maire souhaiterait renégocier un prêt. Il propose de solliciter de nouveau les banques pour une durée de 15 ans.

PLUI

Monsieur le Maire et les adjoints se sont rendus à la réunion de présentation du zonage de LA BARRE afin de mettre à jour le plan suite aux permis de construire en cours. Il a été rappelé lors de cette rencontre qu'il existe un périmètre de protection de la station de pompage ne permettant pas les constructions dans ce périmètre tant qu'aucun assainissement collectif ne serait réalisé. La Communauté de Communes a transmis le règlement qui peut être amendé.

CONVENTION CIMETIERE

Suite à plusieurs rencontres avec les élus d'ORCHAMPS, une convention est en cours de finalisation. Après échange, les élus demandent qu'une clause sur la durée soit ajoutée. A ce jour, un décompte des heures du service technique a été réalisé, il reste à évaluer les heures du service administratif. Dès que ces dernières seront évaluées, il conviendra de prévoir la modification par avenant. Ces différents points feront l'objet de remarques transmises à la commune d'ORCHAMPS avant délibération.

COURRIER RECOMMANDE

La commune a reçu un courrier d'AVAFA concernant le projet éolien et les horaires des conseils municipaux. Sur la première partie, le document a été transmis au service juridique qui se charge de la réponse. Sur la seconde partie, les élus s'accordent sur le fait que les jours et horaires habituels des séances ont été définis en début de mandat le lundi en soirée. En ce qui concerne les comptes rendus des réunions sur le plan d'aménagement forestier, il sera demandé à l'ONF l'autorisation de les diffuser.

QUESTIONS DIVERSES

- **Stérilisation des chats** : il semble que des chats aient été abandonnés par leurs propriétaires (ou nourrisseurs) dans 2 quartiers du village. Il a été demandé à la commune de les opérer afin d'éviter de nouvelles proliférations.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental :

« Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourritures en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. »

- **Commission voirie** : un état des lieux a été fait sur l'ensemble des voies communales, une priorisation devra être réalisée, notamment sur les rues des Vergers, des Fougerets et de la Messotte ainsi que sur les chemins menant au bois. Concernant la vitesse rue des Marronniers, la commune attend les radars d'enregistrement avant d'installer des aménagements provisoires.

- **Travaux rue des Charmois** : l'entreprise a débuté les travaux. La circulation sera perturbée pendant plusieurs semaines. Il est recommandé d'emprunter l'entrée du village côté ORCHAMPS pour faciliter le travail de l'entreprise. Un tuyau PVC écrasé sera remplacé sur environ 30 m et des grilles 75x30 seront installées. Le muret et les plantes situés dans l'emprise du trottoir au niveau du 17 seront retirés. Les travaux réalisés au niveau du 26 sont réglés par le propriétaire.

- **Commission forêt** : la réunion initialement prévue en avril est reportée au 22 mai 2021 à 9h. Selon les conditions sanitaires, une visite de la forêt sera organisée en même temps.

Les travaux de la parcelle 19 ont été réalisés par Monsieur CARMINATI.

- **Cour de l'ancienne école** : les pavés seront installés par Monsieur le Maire et l'agent technique.

Fin de la séance à 20h30.

Le Maire, P. GIMBERT